**NAEP 2019 LETTRE DE NOTIFICATION AUX PARENTS / TUTEURS**

**Classe : Grade 12 – Evaluations en mathématiques, lecture et science.**

 (Entête de l’école)

**(Insérer la date ici)**

Chers parents ou tuteurs,

(Nom de l’école) participera au Programme d'évaluation des progrès dans le système éducatif américain (National Assessment of Educational Progress, NAEP) le (date). Le NAEP est la plus grande évaluation nationale représentative et continue des connaissances des élèves et de ce qu’ils peuvent faire dans diverses matières. Le NAEP est administré par le Centre national des statistiques de l’éducation (National Center for Education Statistics), au sein du département américain de l’éducation. Le NAEP est différent de nos évaluations d’État car il s’agit d’une mesure standardisée et commune des résultats obtenus dans tout le pays. Les résultats sont publiés dans le bulletin The Nation’s Report, qui fournit des informations sur les résultats des élèves aux éducateurs, aux parents, aux décideurs et au public.

Votre enfant (va/peut être amené à) passer une évaluation en mathématique ou en lecture. En plus de questions relatives à la matière, des questionnaires de l'enquête NAEP peuvent être complétés volontairement par les élèves. Votre enfant pourra aussi se voir présenter un questionnaire supplémentaire qui prendra jusqu’à 10 minutes à compléter et qui posera des questions contextuelles additionnelles. Le questionnaire aide à recueillir des informations précieuses quant à l’expérience éducative des élèves participants et quant à leur opportunité d’apprentissage dans le cadre scolaire et extra-scolaire. De plus amples informations sur les questionnaires d’enquête NAEP sont disponibles à <https://nces.ed.gov/nationsreportcard/parents> sous la section « What Questions Are on the Test? » (« Quels sont les questions relatives à l’évaluation ? »).

Les évaluations prennent environ 120 minutes pour la plupart des étudiants, incluant le temps de transition et les instructions.

**Les informations collectées sont uniquement utilisées à des fins statistiques.**

* Les notes de votre enfant ne seront pas affectées.
* Les élèves peuvent être excusés pour quelque raison que ce soit ; ils ne sont pas obligés de remplir l’évaluation et peuvent sauter une question.
* Bien que l'évaluation soit volontaire, le NAEP est dépendant de la participation des étudiants pour aider les pouvoirs publics à améliorer l'éducation. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe, veuillez m'en informer par écrit avant le (date).

Il n’est pas nécessaire d’étudier pour se préparer au NAEP, mais encouragez votre enfant à faire de son mieux. Une brochure expliquant ce que la participation au NAEP signifie pour vous et votre enfant est disponible à l'adresse <http://nces.ed.gov/nationsreportcard/pdf/parents/2012469.pdf>. Veuillez contacter (nom) au (numéro de téléphone) ou à (adresse e-mail) si vous avez la moindre question.

Nous sommes ravis que notre école participe au NAEP. Nous savons que les élèves de (nom de l’école) montreront ce que les élèves de notre pays savent et peuvent faire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs,

(Nom du Principal de l’école)

*Le Centre national des statistiques de l’éducation (National Center for Education Statistics, NCES) est autorisé à conduire le NAEP en vertu de la loi n° 2022 du Conseil de l’éducation sur les progrès de l’éducation (20 U.S.C. §9622) et à collecter les dossiers des élèves auprès d’agences ou d’institutions d’éducation aux fins de l’évaluation des programmes d’éducation soutenus par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les droits à l'éducation et la vie privée pour la famille (FERPA, 34 CFR, paragraphes 99.31 (a) (3) (iii) et 99.35). Les informations fournies par les participants ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et ne peuvent être divulguées ni utilisées sous une forme identifiable à d'autres fins que celles requises par la loi (20 U.S.C. § 9573 et 6 U.S.C. § 151). Selon la loi, tous les employés du NCES ainsi que tous les agents du NCES, tels que les sous-traitants et les coordinateurs du NAEP, ont prêté serment et sont passibles d’une peine de prison pouvant aller jusqu’à 5 ans, d’une amende de 250 000 $, ou des deux à la fois en cas de divulgation volontaire de TOUTE information permettant d’identifier les participants. Conformément aux dispositions de la loi de 2015 sur l'amélioration de la cybersécurité, les employés du gouvernement fédéral et les sous-traitants contrôleront la transmission électronique des informations sur les participants afin de détecter les virus, programmes malveillants et autres menaces. Les informations recueillies seront combinées entre les répondants afin de produire des rapports statistiques.*